a tyrannie

écédé le g républices deux la terreur gouffre de

jamais le de Mailhe rmées, &

-Latouche la voici:

vos desti-

puis longvernement pes la ga-

le croient:

qui aimes il est dans

l peut, en

, de toutes ie; sur-tout

du départ

si le peuple

de liberté

s en faisant

celle qui est

os maux.

lique, qui,

alheurs qui

ement libre

nandataires;

t dicté par le

er ton sort; est sauvéen du la lecture

ée , envoye

s primaires,

eaux frança

Tre espagn

des forces

pour enlev es ignoroie

l'amiral fa

, mais il fa

oses dont

3,

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

OCTIDI 8 Fructidor.

(Ere vulgaire)

Mardi 25 Août 1795.

Lettre de l'empereur au comte de Clairfayt, au sujet de l'échange de la fille de Louis XVI. - Détails des avantages remportés par les Français dans les Indes-Orcidentales. — Nouvelles de Nantes. — Lettre du citoyen Petion. — Discours sur la situation de l'Europe. — Rapport sur la famille du général Dugomier. — Décret relatif aux tribunaux de district. - Discussion sur le prix des denrées.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 12 août.

On sait que le général Pichegru a communiqué à M. le comte de Clairfayt, par l'entremise de M. le baron de Stein, commandant des troupes du cercle de Souabe, le décret de la convention relatif à la princesse Marie-Thérese-Charlvite, fille de Louis XVI. M. le général de Clairfayt ayant transmis cette picce à l'empereur, en a reçu une dépêche ut un de nos papiers publics garantit l'authenticité, & qui est ainsi conque :

"Mon conseil aulique de guerre m'a rendu compte de votre rapport du 15 juillet & de la piece qui a été remise au général Stein par le général Pichegru, relativement à la princesse Mori; Thérese, fille de Louis XVI, ma cousine, & aux autres princes & princesses de la famille de Bauthen. Dans este tente de la famille de aurbon. Dans toute autre circonstance, les conditions at on veut faire dépendre la liberté des membres de cette famille infortunée, qui sont restés en France, auent dû être regardées comme entiérement inadmissibles; mas puisqu'il n'est que trop vrai qu'au milieu des violentes catastrophes qui se succedent les unes aux autres dans la révolution française, je ne dois consulter que la tendre affection pour ma cousine, & mon vif intérêt pour les princes & les princesses de la famille des Pourbons, & ne songer qu'aux dangers dont ils n'ont cessé d'être les en ins Anguis , qui Des cris de environnés, mon intention est que vous fassiez connoître au général français, que je veux bien accéder, quant au fond, à la proposition qui a été faite. Mais il est une position que je juge à propos de lier à celle que reneme la piece remise au général Stein : elle a pour objet léchange respectif des nombeeux prisonniers de guerre, out nonobstant mes démandes réitérées, on a toujours phiâtrement refusé de s'occuper.

Quelques soins que, malgré le traitement peu savoe de mes soldats prisonniers en France, j'aie ordonné prendre des prisonniers français dans mes états, quoi-

qu'ils soient placés dans des provinces où les vivres sont abondans, qu'on les paie exactement en numéraire, & qu'on leur donne tous les secours de la religion, de l'humanité, & tous cenx qui sont dus à l'infortune, ils n'en éprouvent pas moins nécessairement une foule de maux qui sont inséparables de leur état, & auxquels se joint encore cette idée qu'ils sont abandonnés dans des climats éloignés de ceux pour lesquels ils ont combattu, qu'ils ne reverront plus leurs familles , qu'on les punit pour les malheurs & les hasards des combats, & que la qua-lité de prisonniers, regardée jusqu'ici comme un titre de plus pour réclamer l'intérêt de ceux à qui l'on s'est sacrifié, semble n'être à leur égard qu'un motif d'ingratitude. Je ne veux pas qu'on puisse m'imputer cet oubli du droit des gens qui perpétue la détention de tânt de malheureuses victimes de la guerre; & à plus forte raison, dois-je rechercher tous les moyens de rendre à la liherté mes fidelles soldats, prisonniers dans un pays où chacun sent qu'ils doivent forcément partager tous les fléaux dont ses propres habitans n'ent pu se garantir. Vous me rendrez compte suns délai de la réponse qui vous parviendra à ce sujet, pour régler ensuite plus particulissement les détails d'exécution relatifs à la proposition transmise par le général Pichegru, & qui, je pense, ne pourront donner lieu à aucune difficulté. »

D'Emmerich , le 4 août.

Du 1er. au 3, plusieurs vaisseaux que les Hollandais doivent fournir aux Français, ont passé devant cette ville. doivent fouinir aux Français, ent passe devant cette ville. Ils sont tous chargés de planches & de solives, & tous numérotés; de sorte qu'il n'est plus question que de les joindre, & le pont est établi. Mais voiti un grand malheur: le commandant de Wesel les a fait arrêter, & ils ne peuvent pas passer outre jusqu'à nouvel ordre. On dit que cette arrestation provient de ce que des patriotes holiandais se sont permis d'arrêter des vaisseaux chargés de farines.

Le 2, nous avons vu passer ici plus de cent gardes du stathouder que les Hollandais ont congédiés. Ils sont

bien équipés. Ils retournent dans leur patrie. Les officiers hollandais, qui ont séjourné quelque tems en cette ville, vont à Osnabruck où on forme des corps francs.

Le comte Hersberg, major d'un régiment hollandais hussards; a demeuré ici quelque tems, mais il part demain pour-Osnabruck.

On dit que le comte de Wittgenstein doit être un des chess des nouveaux corps qu'on forme à Osnabruck.

Dans la nuit du 2 au 3, rous avons entendu une forte canonnade; mais nous ignorons encore de quel point elle partoit.

ANGLETERRE.

De Londres, le 10 août.

(Nouvelles des Indes-Occidentales.)

Les nouvelles de cette partie du monde, sont toutes bien facheuses. C'est le vice-amiral Caldwell, parfi le 6 d'Antigon, qui les a apportées. Sainte-Lucie étoit toujours au pouver des Français, & l'on craignoit que la Grenade n'éprouvât le même sort. Les renforts qu'ils ont reçus dans ces contrées, donnent de vives inquiétudes pour les autres isles.

Les dégats que les insurgens ont faits sur la plupart des isles, ne peuvent se décrire. Le plus funeste de nos malheurs, c'est que les vaisseaux de transport anglais, le Héro, le Blenheim, le Montferrat et l'Aurore, avec 700 hommes de troupes qui devoient porter des secours à nos établissemens dans ces contrées, sont tembés au pouvoir des ennemis; c'est qu'il en a été de même de dix vaisseaux de transport, chargés de vivres & de mu-nitions de guerre. La flotte dont ils faisoient partie étoit sortie de Portsmouth, le 24 mai, sous l'escorte du vaisseau de guerre le Samson, de 61 canons; mais ces vaisseaux ayant eu le malheur d'être séparés par une tempête, ils furent rencontrés, près de la Barbade, par trois frégates françaises, qui les conduisirent à la Guadeloupe.

Depuis que les Français ont pris Ste.-Lucie, on craint une attaque sur la Martinique. Les habitans Français qui sont dans cette isle, ont déjà essayé de se rendre maîtres du fort Bourbon, mais ils n'ont pas réussi dans leur

C'est le 19 juin que nos troupes ont évacué Sainte-Lucie; nous y avions 1400 hommes, dont 400 malades: les Français étoient 3000. Beaucoup de nos troupes ont déserté lors de l'évacuation, & nous avons dû abandonner à l'ennemi une grande quantité de provisions & de

Sir John la Forey, qui a pris le commandement aux munitions. Indes-Occidentales, à la place du vice-amiral Caldwell, a été poursuivi pendant sa traversée, pendant quinze Leures, par des frégates françaises, près de Barbade.

A la Barbade on se croyoit entiérement en sûreté, attendu qu'il s'y trouvoit 10 mille hommes de milice. A Antigue, la milice est de 2000 hommes, & à Saint-

Notre vaisseau de guerre, le Vanguard, a pris, le 15 juin, la frégate française, la Perdrix, de 20 canons & Kitts de 1500 hommes. de 150 hommes d'équipage. Il a pris en outre un corsaire français de 10 canons, nommé la Guillotine, & deux autres bâtimens de 18 & de 6 cauons.

Mapres ces nouvelles reçues des Indes - Occidentales,

presque tous Allemands. Ils sont beaux hommes & fort | il a été résolu d'envoyer dans cette partie , le plus vite

FRANCE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. Extrait d'une letttre particuliere, ecrite de Nantes, le premier fructidor.

L'insurrection de la Vendée se rallume de toutes paris & annonce de nouveau malheurs. Les troupes républicaines arrivent chaque jour; déjà une partie de l'armée du Nord est entrée dans la Vendée, & ses premiers pa ont été marques par de grandes rigueurs : il paroit qu'i n'y a point de grace à espérer pour les rebelles. Cette guerre sera sûrement cruelle. Des événemens fâcheux on déjà précédé les grandes hostilités.

Un des premiers a été la circulation d'une grande quantité de faux essignats de toute valeur, depuis 400 livre jusqu'à 25 sols, apportée ici par des détachemens de l'armée de Quiberon On ne s'en est apparçu que lard & les mesures qu'on a prises pour arrêter cette circuls tion, n'ont-pas empêché qu'il n'en résultat de grand dommages & un surcroit funeste de dépréciation pour papier monnoie.

La nouveile d'un débarquement effectué par les Anglas entre Saint-Gilles & la Barre-du-Mont, a répandu aus de vives alaemes; mais il paroît que cette expéditions bornée à descendre à terre des munitions & quelqu

émigrés. Il y a quelques jours qu'on fit partir un convoi con sidérable pour Château-Briant, escorté par le batails d'Arras, composé de 350 hommes, bataillen qui de signale à l'attaque du fort Penthievre. Ce convoi a attaqué à l'improviste par 5 à 6000 chouans, à deux lieu d'ici, dans un fonds, dont nos troupes n'ont pu se in par des efforts de valeur. Les chouans, dont un partie étoit très-bien montée, se sont emparés du com & nous out tué ou blessé environ 200 hommes Si l'on s'en rapporte aux bruits publics, les rebelles a exercé des cruautés atroces sur les malheureux républic cains qui sont tombés entre leurs mains; les femmes mem se sont montrées les plus implacables envers les prison niers. On dit que ce qui les pousse à ces excès, ce l'idée générale qui s'est répandue parmi eux, que les n publicains veulent tout mettre à feu & à sang, & au le desir de se venger , par représailles , du massacre ceux des leurs qui ont été pris à Quiberon. J'aime cep dant à croire que ces récits de cruantés sont fort exa res, & ce paroît être le sentiment du général Cancland

qui dit n'en avoir aucune connoissance. D'un autre côté , la conduite que vient de tenir la niere brigade, arrivée de Hollande, la failli d'entrate des suites fâcheuses. Cette troupe, instruite en arriude la prise du convoi & des suites de cette affaire, eru devoir venger ses camarades en pillant & massact tout ce qui s'est trouvé sur sa roule. Le jour de arrivée ici, des soldats en nombre ont attaqué quelq jeunes gens qui portoient des cravattes vertes & cheveux tressés. L'entêtement de ceux-ci qui n'ont voulu sacrifier leur costume à la tranquillité publique la violence des soldats qui vouloient tout soumeur despotisme militaire, ont occasionne des rixes & des relles particulieres qu'en n'a pu prévenir. Le commande la place n'a pu se faire obéir de la troupe; elle a fusé quelque tems de laisser ici ses canons, qu'elle

foit ! ment été q à pai riori teme vero.

J'a proj vaux reste pour 2º repr

de n fianc 30 soit asser est le p lui i 4 neté

sur

mell

plan par plan part tent 5 pour data vent proj

sa l

S

L rece nom laiss ce c lités & la déjà par n'eff

> tant arri Q erai dive uns

e plus vite

EURE.
Nantes,

toutes paris de l'armée de l'armée premiers pas paroît qu'il delles. Cotte fâcheux ont

grande quants 400 livres achemens de que tard, ette circulate de grande ation pour le

ar les Anglai épandu ausi péditions la & quelqui

convoi conie bataille on qui s'al convoi a di à deux lieus at pu se tire ns, dont un arés du con-200 hommes s rebelles ent reux républi femmes mêm rs les prison excès, , que les re ang, & aus u massacre . J'aime cep nt fort ext eral Canclan

loit emmener malgré les ordres; on a craint un soulevement; on a été obligé de battre la générale, & ce n'a été qu'avec peine qu'elle a enfin obéi & s'est déterminée à partir pour la Vendée. On ne doute pas que la supériorité des forces qu'on y fait passer ne termine promptement cette nouvelle insurrection, dont la durée acheveroit de dévaster ces malheureuses contrées.

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIRE.

Lettre du citoyen Petion.

De Chartres, le 4 fructidor.

J'ai été on ne peut pes plus surpris à la lecture du

projet de loi de clôture de révolution :

1°. Pour qu'il n'y sit point d'interruption dans les travaux de nos députés, il n'est point nécessaire qu'il en reste les deux tiers; une moitié c'est plus que suffisant pour cela.

2°. C'est au péuple à choisir la moitié restante. Nos représentans perdent de vue qu'ils ne sont que ces mundataires, & que c'est aux commettans qu'il appartient de nommer ceux à qui ils extendent donner leur configues

3°. Le peuple doit élire ses représentans; qui que co soit n'a le droit d'y porter attente; en dépouiller les assemblées primaires ou les électeurs choisis par elles, est un acte de despotisme, dautant plus révoltant que le peuple est souverain, & que ceux qui veulent ains-lui faire la loi ne tiennent leurs pouvoirs que de lui.

4°. On ne peut plus ouvertement attaquer la sonveraineté du peuple, qu'en lui preserivant de ne délibérer que sur l'ensemble de la constitution. Depuis quand un commettent qui a chargé son mandataire de lui présenter un plan pour gouverner son domaine, peut-il être restreint par ce mandataire, à ne délibérer que sur l'ensemble du plan, sans avoir la liberté d'en examiner les différentes parties? peut-il y avoir rien de plus révoltant qu'une tentative aussi subversive de tous les principes?

5°. Suivant le projet, il faut que le peuple sanctionne pour le 20 de ce mois. Outre que voila encore le mandataire qui commande au commettant, on voit qu'il ne veut pas même lui donner le tems de réflèchir. Ainsi ce projet tend à faire perdre au peuple sa souveraineté & sa liberté.

Salut & fraternité. Petion, homme de loi.

De Paris, le 7 fructidor.

La constitution est partie, & les départemens, en la recevant, formeront des assemblées primaires, à l'effet de nommer le tiers des représentans dont la convention a laissé le choix an peuple. Les vrais citoyens pensent que ce choix se fera remarquer par sa bonté & par les qualités des nouveaux législateurs que la France va se donner, & la voix publique intéressée enfin à être juste, désigne déjà quelques noms qui se sont recommandés eux-mêmes par des écrits sages & modérés. Que ce terme de modérés n'effareuche plus les fanatiques exagérateurs qui ont coûté tant de tems & tant de sang avant que la révolution pût arriver à son teume.

Quelques-uns sont d'avis que l'amalgame des nouveaux législateurs avec les anciens, sera difficile à faire; cette crainte nous semble vaine, car les malheurs résultant d'une diversité extrême d'opinions, seront aussi presens aux uns qu'aux autres, & la raison publique qui a pris

de grandes forces dans la série des débats antérieure, surveillera avec soin tous les mandataires du peuple, & leur indiquera même la véritable source du bonheur public, dont il n'est plus permis à aucune faction de faire dévier la représentation nationale.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

Je vous envoie ce fragment des mémoires de Sully, pour le mettre, si vous le jugez convenable, sous les yeux de nos lecteurs qui l'auront probablement oublié. Ils apprendront sans doute avec intérêt, que déjà du tems d'Henri IV de bonnes têtes avoient pensé à faire de la France une république; & ils trouveront curieux de connoître à cet égard l'opinion de Sully, qui passoit pour le plus grand homme de son tems. La bienfaisante révolution nous a prouvé qu'il se trompoit, & qu'il étoit meilleur administrateur que grand législates. Volci comment il s'exprime (édit, de Londres de 1767, tom. 11, liv. 6, pag. 311).

« La lecture de l'histoire romaine avoit inspiré à Cossé, n comte de Brissac, marèchal de France, qui se piquoit n d'esprit & de pénétration, un projet singulier; il mé-» ditoit d'ériger la France en république. & de rendre » Paris la capitale de ce nouvel état, d'ent il bâtissoit. » tous les fondemens dans son imagination, sur le modele » de l'ancienne Rome. Pour peu que Brissee fût descendu » de cetté haute spéculation aux applications particu-» lieres, auxquelles il est nécessaire d'avoir égard dens » les plus grands desseins, il auroit vu qu'il est des » circonstances où le projet même le plus heureux de-» vient par la nature des obstacles, par la différence du » génie & du caractere des peuples, par la trempe des " loix qui y sent adoptées, & par le long usage qui y » a, mis, comme le dernier sceau, également chimérique " & impossible. Il n'y a que le tems & une lo gue expé-» rience qui puissent remédier à ce qu'il y a de défec-" tueux dans les coutumes d'un état dont la forme est. » décidée, & ce doit être sur le plan de sa premiere » constitution. Cela est si vrai que tontes les vois qu'on » verra un état se conduire par des voies contraires à » celles de son établissement, on peut se tenir assuré » qu'il n'est pas éloigné d'une grande révelution. D'ail-» leurs, l'application des meilleurs remedes n'opere point » sur les malades qui y résistent. &c. »

Des assassinats et des vols pol tiques, ou des proscriptions et des confiscations; par T. Raynal, broc. in-8°. de 88 pages. Chez Desenne, imprimeur-libraire, au Palais-Egalité, n°. 1 & 2. Prix, 5 liv., & dans les départemens, franc de port, 7 liv. 10 s.

Un de vos abonnés.

Salut & fraternité.

Cet ouvrage, plein d'érudition, de profondeur & d'énergie, exige que nous en donnions une analyse particulière, tant il est utile & instructif : on y trouve l'arbre généalogique des grands crimes que l'auleur a désignés par crimes héroiques, politiques, théologiques & juridiques. On voit découler de cette division les proscriptions & les confiscations qui ont signalé toutes les tyrannies anciennes & modernes. Nous revient ons sur cet ouvrage vraiment extraordinaire & di médité par tout ce qu'il y a-d'hommes penssus dans une état quel-conque.

ONVENTION NATIONALE.

Séance du 7 fructidor. -

Après avoir rendu compte du fait que nous avons fait conneître hier, & de la conduite noble & franche des Espagnols dans le combat qui s'étoit engagé entre sept de leurs vaisseaux & trois des nôtres, Defermond a

ajoute

Citoyens collegues, le comité de salut public ne serbit peut-être pas venu vous instruire de ce nouveau trait, qui ne peut étonner ceux qui connoissent cette nation brave & généreuse, s'il n'avoit appris que la maiveillance de nos ennemis intérieurs & la corruption de quelques journalistes se plaisoient à répandre dans quelques départemens, que la paix avec l'Espagne n'existoit point, & que le comité de salut public ne l'a faussement publiée, de concert avec vous, que pour stimuler le zele des républicains, & atténuer les esperances des chouans & des royalistes.

Qu'ils apprennent donc, les ennemis intérieurs de notre liberté, qui cherchent à égarer des hommes simples & facites à tromper, que non-sculement cette paix est conclue & ratifiés par les gouvernemens, mais qu'elle est sanctionnée par le vœu des individus des deux nations, & qu'aujourd'hui il n'est pas un Espagnol ni un Français qui ne la regarde comme un bonheur depuis long-tems

desiré.

On applau lit & l'assemblée ordonne l'insertion de ce

rapport au belletin.

Boissy - d'Anglas a fait un rapport sur la situation politique de l'Europe; il fait l'énumération de tous les maux que Pitt a fait à l'Angleterre, comme à la France; à ses alliés, comme à ses ennemis; il sait que dans son pays, le ministre qui a fait la guerre, fait rarement la paix; il redouble donc d'efforts; mais ils seront vains. Déjà l'Espagne, la Toscane, la Prusse, ont conclu avec nous d'utiles alliances; presque toutes les puissances dé-sirent la paix; la première coalition est rompue; la coalition nouvelle entre l'Angleterre, la Russie & l'Autriche ne sera pas plus dangereuse; ces trois souverains ont leurs états trop éloignés les uns des autres; ils ont des intérêts, des vues secrettes trop différentes; ils ne résisteront point à nos bataillons; îls ne résisterent pas surtout à un gouvernement sage & foit que nous allons établir; la constitution sera la victoire la plus signalée que nous paissions remporter sur nos ennemis. La paix extérieure & intérieure, voilà les fruits que nous pourrens nous en premettre.

Aujourd'hui la séance s'ouvre par la lecture d'un grand

Aujourd'hui la séance s'ouvre par la lecture d'un grand nombre d'adresses venues de divers endroits de la république; toutes ces adresses contiennent de vives instances pour que la convention s'occupe des moyens de réprimer

l'agiotage, & de modérer le prix des denrées. Boissy a demándé que l'assemblée s'occupât enfin de la

lei du 17 nivôse.

Delleville demande qu'on s'occupe aussi de la loi sur

les détenus.

L'assemblée décrete qu'elle discutera la première de ces loix domain, & l'autre après-demain. Aubry, au nom du comité de salut publie, a fait un rapport sur la famille du général Dugommier. La nation, en considération des services rendus à la patrie par ce brave guerrier, prendra soin de cette famille.

22

N

Grand

mon

situe

Pro

cous

On .

FELL

s'adres

citoyen

les pa

Des

que les

e fleu

lerie o

la nuit

ville ,

celle q

en gén

rendre

dire in

Plus

camp d

parties

vers le

tadt.

Le g

De

Les

corps d

sont er

s'occup projet

Relativement à une pétition individuelle sur le jugement d'un tribunal de district, l'assemblée, après avoir entendu son comité de législation, décrete ce qui suit:

Art. I. A. l'avenir, en toutes matieres civiles dont la connoissance appartient aux tribunaux de districts & sans aucune distinction, les témoins seront entendus à l'audience publique en présence des parties intéressées ou elles duement appellées.

II. Le greffier tiendra note de leurs noms, âze, qualité & demeure, ainsi que de leurs dépositions & des reproches qui auront été fournis contre eux; il fera pareillement mention du serment que le tribunal aura fait prêter avant que de recevoir leurs dépositions.

III. L'affaire sera jugée immédiatement après qu'ils airont été entendus, si faire se peut, sinon à l'audience suivante, sans qu'il soit besoin d'un autre acte en pro-

cédure.

Il est dérogé par le présent décret à toutes les leix contraires.

Le citoyen Millin se présente à la barre, & fait hommage à l'assemblée d'un ouvrage intitulé: Elémens d'Histoire naturel e. — Le président lui répond:

« Citoyen; c'est toujours avec une sensibilité nouvelle que la convention nationale accueille un martyr de la tyrannie décemvirale, sur-tout quand elle reconnoît en lui un véritable ami de la liberté, un des rédacteurs de cette Chronique de Paris, un digne coopérateur de l'ingénieux Rabaut-Saint-Etienne & du ptofond Condorcet, qui a préparé les voies de la république; la persécution dirigée contre vous a trouvé son terme ; le 9 thermidor est arrivé; le 9 thermidor, ce jour sacré pour toutes les familles; ce jour qui a séché tant de pleurs, qui a brisé tant d'échafauds, & dont le nom sera toujours m sujet d'espérance & de consolation tant qu'il y aura des opprimés sur la terre. Ah! que n'a-t-il pu délivrer avec vous ces illustres compagnons de votre infortune, dont la courageuse éloquence manque aujourd'hui à la république Digne de partager leur proscription, vous avez conservé votre liberté dans les prisons du despotisme anarchique; vous avez cultivé les sciences dans les fers dont l'ignerance orgueilleuse & cruelle avoit chargé vos mains. La convention nationale, ennemie de toutes les tyrannies, amie des arts consolateurs & des sciences utiles qui forment essentiellement le domaine de la liberté, accepte avec plaisir l'offre que vous lui présentez; elle vous invite aax honneurs de la séance.

La convention décrete la mention honorable de l'effrande & son renvoi au comité d'instruction publique.

Piette a fait quelques observations sur la nécesité de faire diminuer le prix des subsistances; le pauvre, a-l-il dit, meurt de faim.

Roux a répondu que les précautions prises par le gouvernement, & qu'il seroit imprudent de révéler, mettrent bientoi un terme à ces calamités.

Le tout est renvoyé aux comités.